

Niveau :	LICENCE PROFESSIONNELLE					Année 3
Domaine :	DROIT, ÉCONOMIE, GESTION					LP
Mention :	Métiers de la GRH : assistant					
Parcours :	Gestion de la Paie et du social <i>En alternance</i>					
Volume horaire étudiant :	h	h	h	455 h	150 h	455 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	projet	Total (hors projet)
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais		Alternance (contrat de professionnalisation ; contrat d'apprentissage prévu pour la rentrée 2019) 39 semaines	

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
<p>Thierry TESTE <i>Maitre de conférences</i></p> <p>Sylvie SIRE <i>Maitre de conférences</i></p> <p>rplpgps@iut-dijon.bourgogne.fr</p>	<p>Responsable de scolarité</p> <p>Dante PARINI ☎ 03.80.39.64.10 scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p> <p>Suivi LP GPS ☎ 03.80.39.65.39</p> <p>Secrétariat pédagogique ☎ 03.80.39.64.70 gea-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p> <p>SEFCA ☎ 03.80.39.51.94 alternance-iut@u-bourgogne.fr www.sefca.u-bourgogne.fr</p>
Composante(s) de rattachement :	<p>IUT DIJON-AUXERRE Département Gestion des Entreprises et des Administrations GEA Boulevard Docteur Petitjean BP 17867 – 21078 DIJON CEDEX</p>

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs

Cette licence professionnelle « Gestion de la Paie et du Social », **proposée uniquement en alternance avec contrat de professionnalisation**, répond à plusieurs objectifs qui sont notamment :

- répondre aux besoins des entreprises car elles disposent toutes de cette fonction,
- participer à l'essor économique en proposant une formation en adéquation avec la demande du marché,
- initier le développement d'une filière professionnelle courte « Ressources Humaines » en partenariat avec tous les secteurs de l'économie, notamment l'industrie,
- offrir à des diplômés Bac+2 une diversification à leur orientation en proposant un nouveau cursus attractif, permettant une sortie diplômante et professionnalisée,
- offrir à des diplômés Bac+2, une insertion professionnelle immédiate par l'intermédiaire du **contrat de professionnalisation**, tout en les formant de façon adéquate vis-à-vis du marché du travail,
- former en 1 an des futurs diplômés référents dans le domaine de la gestion de la paie et du social capables à terme d'encadrer une équipe
- faciliter l'insertion professionnelle des diplômés par une formation, en alternance leur permettant d'être immédiatement opérationnels à l'issue de la licence.
- permettre à des salariés d'entreprises ou à des demandeurs d'emploi d'avoir la possibilité de conceptualiser les savoir et savoir-faire acquis en entreprise et d'avoir une vision globale de leur fonction en mettant en œuvre si nécessaire la validation des acquis d'expériences,
- professionnaliser des formations supérieures dans un contexte européen avec pour objectif prioritaire l'insertion directe dans le monde du travail.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études)

Les **métiers** visés par cette formation sont :

- Responsable paie et gestion du social
- Gestionnaire de la paie et du temps de travail
- Collaborateur comptable ou social en cabinet d'expertise comptable
- Responsable des ressources humaines
- Assistant ressources humaines

■ Compétences acquises à l'issue de la formation

- **Sociales** : établir et gérer les paies et les charges sociales et fiscales, assurer les relations avec les organismes sociaux ;
- **Juridiques** : assurer la veille sociale, juridique et économique (droit du travail, droit social, fiscalité), analyser les lois, décrets, conventions collectives, établir les contrats de travail ;
- **Comptables** : maîtriser la comptabilité des charges de personnel, présenter un tableau de bord social ;
- **Informatiques**: utiliser les logiciels de paie, de gestion de ressources humaines, effectuer les télé-déclarations ;
- **Managériales**: participer à la gestion des ressources humaines.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ sur sélection

La formation s'adresse :

- aux étudiants issus des diplômes de formations initiales BAC+2 correspondant à 120 crédits validés dans un cursus niveau Licence, DUT et BTS, ainsi qu'au public de formation continue.
- aux Salariés dans le cadre d'un congé individuel de formation.
- aux Demandeurs d'emploi

L'inscription est effective à la condition de la signature avec une entreprise d'un **contrat de professionnalisation**. Les procédures de sélection sont de nature pédagogique ; celles de recrutement sont propres aux employeurs. Le recrutement d'un candidat admis pédagogiquement détermine son statut.

Les admissions sont effectives à la date de signature du **contrat de professionnalisation** dans la limite de la capacité d'accueil de la licence professionnelle.

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

- en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation
- en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

Organisation et descriptif des études :

La formation d'une durée de 455 heures (hors période en entreprise) est effectuée par **alternance** d'environ une semaine en formation académique pour 3 semaines en entreprise. **Les enseignements se dérouleront sur les sites de Dijon.**

Les enseignements sont organisés sous forme d'unités d'enseignement, ou « UE ». Les enseignements peuvent se faire sous la forme de cours, de travaux dirigés et de travaux pratiques selon les matières.

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis

UE1	discipline	CM Intégré	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CC	total coef
ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET COMPTABLE	Droit du travail individuel	35			35		CC	Ecrit	2	2
	Droit du travail collectif	28			28		CC	Ecrit	2	2
	Droit de la protection sociale	35			35		CC	Ecrit	2	2
	Secteur public	14			14		CC	Ecrit	1	1
	Comptabilité approfondie des charges de personnel	14			14		CC	Ecrit	1	1
	Révision comptable	7			7		CC	Ecrit	1	1
	Déontologie des métiers	7			7					
TOTAL UE1		140			140	15			9	9

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE2	Discipline	CM Intégré	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CC	total coef
CADRE ÉCONOMIQUE ET MANAGÉRIAL DES R.H.	Economie du travail et économie des ressources humaines	35			35		CC	Ecrit	2	2
	Organisation et gestion des ressources humaines	35			35		CC	Ecrit	2	2
	Evolution de la masse salariale et tableau de bord	7			7		CC	Ecrit	2	2
TOTAL UE2		77			77	7			6	6

UE3	discipline	CM Intégré	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CC	total coef
SYSTÈME D'INFORMATION ET DE GESTION DE LA PAIE	La paie dans le système d'information de l'organisation	7			7		CC	Ecrit	2	2
	La paie et les éléments complémentaires de rémunération	56			56		CC	Ecrit	4	4
	Les progiciels de paie	42			42		CC	Ecrit	2	2
	Les paies spécifiques	42			42		CC	Ecrit	2	2
	Les traitements et déclarations des charges sociales et fiscales des salaires	21			21		CC	Ecrit	2	2
TOTAL UE3		168			168	17			12	12

UE4	Discipline	CM Intégré	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CC	total coef
APTITUDES TRANSVERSALES APPLIQUÉES AUX AFFAIRES ET AUX RESSOURCES HUMAINES	Anglais	35			35		CC	Ecrit ou Oral	1	1
	Communication (Mise à niveau)	10,5			10,5					
	Management (Mise à niveau)	10,5			10,5					
TOTAL UE4		56			56	4			1	1

UE5	discipline	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	coeff CC	total coef
PROJET TUTEURE	Projet tuteuré Management des projets	14		Réalisation d'un mémoire professionnel	5	5
TOTAL UE5		14	5			5

UE6	discipline	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	coeff CC	total coef
ALTERNANCE (CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION) (CONTRAT D'APPRENTISSAGE A LA RENTREE 2019)	Période en entreprise : 39 semaines			Évaluation continue	10	10
TOTAL UE5			12		10	10

TOTAL annuel	CM Intégré	TD	TP	Total	ECTS
	455			455	60

■ Modalités de contrôle des connaissances et validation de la licence

1°) Dispositions générales

Le régime des études conduisant au diplôme de la licence professionnelle a été défini par l'arrêté du 17 novembre 1999 paru au JO du 24 novembre, auquel il convient de se reporter.

Il convient également de se reporter à l'arrêté du 23 avril 2002, relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence - schéma européen L-M-D – et notamment son article 22.

Sauf dispositions spécifiques liées à la réglementation des IUT, **le Référentiel commun des études LMD** précise les règles et principes applicables aux formations dispensées par l'université de Bourgogne en matière de modalités de contrôle des connaissances, d'organisation d'examen et de tenue des jurys.

- ❑ Les enseignements sont organisés sous forme d'unités d'enseignement, ou « UE ».
- ❑ Chaque UE peut comporter plusieurs éléments, appelés ci-après « matières » ou « disciplines ».
- ❑ Chaque matière fait l'objet d'un contrôle en cours de formation, donnant lieu à l'établissement d'une note.
- ❑ Les unités d'enseignement sont affectées par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. Lorsqu'une unité d'enseignement est composée de plusieurs éléments constitutifs, ceux-ci sont également affectés par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3.
- ❑ La note d'une matière peut résulter de différentes épreuves (écrites, orales, pratiques). Il appartient au Responsable de formation, en accord avec les responsables des modules, de définir en début d'année l'organisation pratique de ces contrôles (nombre, nature et poids respectifs) ; cette organisation sera portée à la connaissance des étudiants dans les quinze premiers jours de la formation, après approbation par les instances compétentes de l'Université.
- ❑ Il y a deux sessions d'examen par an.
- ❑ La validation du diplôme se fait : soit par capitalisation des UE (sans limitation de durée), soit, au meilleur bénéfice de l'étudiant, par compensation de l'ensemble des UE selon la règle spécifique énoncée ci-dessous.

Principes généraux concernant les contrôles de connaissances (article 10 de l'arrêté du 17/11/99) :

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu **à la fois** :

- **une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris les projets tutorés et le stage**
- **et une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.**

Les unités d'enseignement sont affectées par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. Lorsqu'une unité d'enseignement est composée de plusieurs éléments constitutifs, ceux-ci sont également affectés par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. **La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement, d'une part, et les unités d'enseignement, d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire.**

Lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, **l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20.**

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, **les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables.** Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur crédits européens (ECTS). Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants.

La licence étant à effectifs limités, le redoublement n'est pas systématique.

2°) Absences

En règle générale, tous les enseignements académiques sont obligatoires, de même que la présence aux contrôles prévus.

En cas d'absence non motivée à un tel contrôle, la note de zéro est affectée.

En cas d'absence dûment motivée, il appartient au Jury de déterminer si la note manquante peut être remplacée par celle d'un autre contrôle réalisé dans la même matière, où si un contrôle supplémentaire doit être organisé pour le candidat (éventuellement à l'occasion de la 2^{ème} session).

Par absence motivée, il faut entendre celle résultant d'une raison de force majeure, indépendante de la volonté du candidat, par exemple : "maladie, accident avec immobilisation, décès d'un proche, problème familial grave...". La justification devra intervenir dans les 3 jours suivant la date prévue du contrôle.

Comment candidater ?

Les candidats doivent se rapprocher:

- du SEFCA et du CFA SUP
- de l'IUT :
 - Candidater via le site de l'IUT (<http://iutdijon.u-bourgogne.fr>) à partir de mi-mars ;
 - Retourner le dossier de candidature dans les délais indiqués ;
 - Préparer s'ils sont sélectionnés l'entretien de motivation (juin) ;
 - Démarcher les entreprises pour la mise en place d'un contrat d'alternance.

Contact :

Ordre des Experts Comptables

5 Place du Rosoir,
21000 Dijon
03 80 59 65 20